

Conseil Municipal du 27 janvier 2021

L'an **DEUX MILLE VINGT ET UN**, vingt-sept du mois de janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de **GALGON**, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie **BAYARD**, Maire.

Présents : M. Jean-Marie **BAYARD**, Maire, M. **CHIAROTTO** Alain, Mme **LOCHON** Nathalie, M. **BIGOT** Christian, Mme **LESCOUL** Caroline, M. **GIRAUD** Pierre, Adjoints, M. **CHARRIOT** Pierre, Mme **GONZALEZ PASQUET** Bernadette, Mme **NOUVEAU** Geneviève, Mme **COUTELIER** Martine, M. **CHAUMEIL** Patrick, Mme **DARIOL** Laurence, M. **FOLGADO PIRES** Frédéric, Mme **LAMOTHE** Fernande, M. **LOGEAIS** Yannick, Mme **DESSAGNE** Michèle, M. **GOUDIN** Patrick, Mme **GENET** Annie, M. **MACHIN** Gilles, M. **BERGEON** Serge.

Absent ayant donné procuration :

Mme Ghislaine **PAMART** à M. Christian **BIGOT**

Absents : M. Max **FOURNIER** et Mme Murielle **MAROY**

Secrétaire de séance : Mme Martine **COUTELIER**

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2021

DOSSIER N°1 : Agrandissement groupe scolaire Robert Perret - phase 2

Le conseil municipal, par délibération en date du 28 janvier 2020, avait décidé d'inscrire chaque tranche de travaux des écoles.

Je vous propose donc d'inscrire la phase 2 pour la DETR 2021. Il s'agit pour cette année de la partie restructuration de l'ancien groupe scolaire. **Les montants ont été réactualisés au 1^{er} janvier 2021.**

- *Phase 1 en 2020 : Extension école élémentaire pour mémoire*
 - Démolitions, construction des locaux fermés (classes, couloirs)
Montant des travaux : 1 049 700 € - MO : 88 490 € = 1 138 190 € HT
- **Phase 2 en 2021 : Restructuration école élémentaire**
 - Construction locaux ouverts (préau, galerie) démolitions, restructuration locaux existants, réalisation cour et clôtures
Montant des travaux : 895 995 € - MO : 75 532 € = 971 527 € HT
- **Phase 3 en 2022 : Extension école maternelle**
 - Construction des locaux fermés (wc, dortoir, classes) restructuration des locaux existants

Montant des travaux : 485 000 € - MO : 40 885 € = 525 885 € HT

La phase 3 sera affinée au cours du chantier pour présenter des demandes de subventions avec des estimations plus précises pour la DETR 2022.

Ces opérations prioritaires sont éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021.

Considérant la possibilité d'obtenir de l'État une subvention D.E.T.R. de 35 % du montant des devis pour cette opération *soit pour la tranche n°2 : 280 000€.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Décide de solliciter de l'État, la D.E.T.R. d'un montant de :
 - ❖ 280 000 € pour l'agrandissement du groupe scolaire Robert Perret - phase 2
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Monsieur Serge BERGEON demande que l'ensemble des élus soit informé sur le plan des travaux. Il demande également que soit étudié un accès plus direct entre l'ALSH et l'école élémentaire. Il félicite Monsieur Christian BIGOT pour son travail.

Madame Bernadette PASQUET demande une sécurisation devant l'école. Monsieur Christian BIGOT indique que cela sera fait et que les trottoirs seront plus larges.

DOSSIER N°2 : Ecoles numériques

Suite à l'Appel à projets « Label Ecoles Numériques 2020 » du Ministère de l'Éducation Nationale, Monsieur le Maire propose d'équiper l'école élémentaire et l'école maternelle d'outils numériques.

Cette opération est accompagnée par une subvention de 7 000 € par école et elle est également éligible à la DETR 2021.

1/Pour l'école élémentaire, il s'agit de l'équipement de l'extension soit :

- 5 tableaux numériques
- 16 ordinateurs portables
- L'équipement audio
- La livraison, l'installation, la configuration

Pour un total de 30 533 € HT

Le réseau existe déjà ce qui en diminue le coût.

2/ Pour l'école maternelle, il s'agit d'équiper l'ensemble des 5 classes

- 5 tableaux numériques

- 5 ordinateurs portables
- L'équipement audio
- La création du réseau
- La livraison, l'installation, la configuration

Pour un total de 14 166 € HT

Cette opération prioritaire est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021.

Considérant la possibilité d'obtenir de l'Etat une subvention D.E.T.R. de 25 % du montant des devis pour cette opération *soit : 11 175 €.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Décide de solliciter de l'Etat, la D.E.T.R. d'un montant de :
 - ❖ 11 175 € pour l'équipement numérique des écoles.
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Monsieur Serge BERGEON demande le montant de la maintenance.

La séance a été levée à 20 heures 40.